

# COMMUNICATION

Aux habitants de la Commune de Villeneuve

Villeneuve, le 26 février 2015 /RP/mn

## Gestion de collecte des déchets verts – modification au 1<sup>er</sup> juin 2015

---

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous informer que la gestion de la collecte des déchets verts subira un changement à partir du **1<sup>er</sup> juin 2015**.

La collecte actuelle de ces déchets pose à la Commune un véritable problème. En effet, les bennes de 4 m<sup>3</sup> entreposées sur le territoire communal ne sont prévues que pour les déchets verts « biodégradables ». Malheureusement, force est de constater, qu'elles sont constamment remplies par des déchets illicites en tout genre. Ces incivilités occasionnent d'énormes frais supplémentaires et du temps perdu pour le tri de ces déchets. De plus, le contenu de ces bennes ne pouvant pas être traité par la Compostière de la SATOM à Villeneuve, il doit être acheminé sur le site de Monthey pour y être incinéré, ce qui provoque un impact négatif direct sur l'environnement.

Par conséquent, la Municipalité a décidé de ne plus persévérer avec le système actuel. En lieu et place, les propriétaires désireux de continuer avec le tri des déchets verts, auront la possibilité de commander, à leurs frais, un container privé de 140 ou 770 litres au moyen du formulaire annexé, à retourner au bureau technique avant le 31 mars 2015 au plus tard. Les Services Communaux se chargeront de la collecte au porte à porte une fois par mois, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et deux fois par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et ceci sans frais supplémentaire.

Les locataires souhaitant utiliser ce système, devront s'adresser directement auprès du propriétaire de leur logement. Les entreprises ou particuliers qui engendrent une quantité de déchets verts supérieure à 1 m<sup>3</sup> doivent s'adresser directement à la Compostière à Villeneuve.

Pour information, les restes de déchets alimentaires privés peuvent être mis dans les containers à déchets verts, de préférence dans un sac compostable.

D'avance, la Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente communication et à votre précieuse collaboration. Elle vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ses meilleurs sentiments.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Le Secrétaire:

P. D. Lachat

Y. Cheseaux

**Annexe** : formulaire de commande